

Charte du Sahel Regional Fund

Vision : Un avenir plus sûr et plus digne pour toutes les populations touchées par les conflits et les déplacements dans les zones du Sahel où les besoins humanitaires sont les plus importants.

Mission : Fournir une protection et une assistance humanitaire aux populations vulnérables du Sahel, du bassin du lac Tchad et l'est du Tchad, en fournissant des fonds pour une aide immédiate aux populations touchées, en renforçant les capacités locales, en soutenant les organisations d'aide qualifiées et en ouvrant la voie à des solutions durables

Engagements : Le SRF est un fonds humanitaire conçu pour soutenir et renforcer les interventions humanitaires fondées sur des principes humanitaires. Nos actions sont guidées par les principes humanitaires d'humanité, d'impartialité, de neutralité et d'indépendance, ainsi que par l'impératif d'assurer la centralité de la protection dans toutes nos actions. En tant qu'agences humanitaires locales, nationales et internationales, nous nous engageons à respecter les principes et engagements contenus dans cette Charte, ainsi que les Principes de partenariat¹ dans l'action humanitaire internationale, Normes humanitaires fondamentales de qualité et de responsabilité² et la "Charte sur le climat et l'environnement pour les organisations humanitaires"³ ; et d'autres bonnes pratiques (le Grand Bargain Caucus sur le rôle des intermédiaires⁴ et sur le financement de qualité⁵, les normes sectorielles, la gestion des camps, la coordination des camps, les orientations sur le cycle du programme humanitaire⁶, le cadre d'analyse intersectorielle conjointe⁷ et la protection des données).

- 1. Protéger et aider les populations touchées :** La protection est au centre et commune à toutes nos actions. Le Fonds régional du Sahel préviendra, réduira, atténuera et répondra aux risques de protection des populations affectées dans le cadre de ses activités. Nos actions seront basées sur les besoins des populations affectées et comprendront une analyse des risques de protection qui déterminera comment la protection sera prise en compte : par des activités autonomes, une programmation intégrée ou un mainstreaming. Notre assistance sera basée sur les besoins exprimés par les populations affectées elles-mêmes et visera à répondre au plus grand nombre possible de besoins fondamentaux des plus vulnérables. La protection et l'aide humanitaire seront donc guidées par une approche fondée sur les besoins et centrée sur les personnes. Cette approche visera à permettre aux personnes déplacées de répondre à leurs besoins fondamentaux et de contribuer à leur bien-être à long terme grâce à une assistance vitale et à l'accès aux services essentiels en fonction de leurs vulnérabilités et de leurs capacités.
- 2. Aussi locale que possible, aussi internationale que nécessaire :** La complémentarité des intervenants nationaux, locaux et internationaux est l'un des principaux atouts de la réponse humanitaire sur laquelle nous nous appuyons. Nous prenons la responsabilité d'établir des partenariats équitables et de promouvoir un plus grand respect mutuel. Dans notre rôle de gestionnaire de fonds, nous nous efforcerons de faire en sorte que les partenaires les mieux placés - les ONG locales, nationales et internationales - aient accès à un financement de qualité aussi directement que possible pour fournir une aide humanitaire de qualité fondée sur des principes dans les endroits difficiles d'accès. Reconnaisant la nature réciproque de la relation entre les acteurs humanitaires, nous nous engageons à investir dans le partage de capacités adaptées afin de donner aux ONG locales et nationales les moyens de diriger et de fournir l'aide humanitaire
- 3. Une participation et une responsabilité accrues vis-à-vis des populations concernées :** Nous sommes responsables devant les personnes que nous aidons, nos partenaires et nous-mêmes. Nous assumerons la responsabilité de nos actions et fournirons les moyens, les processus et les outils nécessaires pour rendre compte de nos actions, de nos principes et de nos engagements. Cela signifie que nous veillerons à ce que la participation des communautés affectées, par le biais de leurs contributions, de leurs commentaires et de leurs voix, soit au centre de notre action et tout au long de la mise en œuvre du projet. Nos actions prendront systématiquement en compte la vulnérabilité et l'inclusion : besoins spécifiques des plus vulnérables seront prioritaires, y compris les besoins et les personnes les moins visibles (par exemple les femmes et les filles, les personnes âgées, les personnes souffrant d'un handicap ou de problèmes de santé mentale).

¹ Adoptés en 2007 par la Plate-forme humanitaire mondiale, les principes (égalité, transparence, approche axée sur les résultats et responsabilité) fournissent un cadre à tous les acteurs de la réponse humanitaire - y compris les gouvernements, les agences des Nations unies, les ONG, le secteur privé et les populations touchées - pour s'engager sur une base plus égale, plus constructive et plus transparente.

² Et avec les conseils spécifiques des *Six principes fondamentaux relatifs à l'exploitation et aux abus sexuels* du Comité permanent interorganisations (2019) ainsi que du *Code de conduite pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et pour les organisations non gouvernementales (ONG) lors des opérations de secours en cas de catastrophe* (1994).

³ [La charte climatique et environnementale des organisations humanitaires](#)

⁴ [IASC Vers la co-propriété : Le rôle des intermédiaires dans le soutien à l'action humanitaire locale](#)

⁵ [Grand Bargain Caucus on Quality Funding \(Caucus du Grand Bargain sur le financement de la qualité\) Document de résultat](#)

⁶ [Apprentissage collectif HPC - Qu'est-ce que le cycle du programme humanitaire ?](#)

⁷ [Cadre d'analyse conjointe et intersectorielle](#)

4. **Renforcer la réponse humanitaire** : Nous financerons des organisations capables d'intensifier leurs opérations actuelles et offrant des complémentarités techniques et géographiques importantes et pertinentes pour répondre aux besoins humanitaires les plus urgents des personnes les plus vulnérables et permettre un meilleur rapport coût bénéfice. Nous veillerons à ce qu'une analyse et une évaluation rigoureuses du rapport coût bénéfice - y compris l'identification et la gestion des facteurs de coût - soient effectuées dans le cadre de l'intensification de la réponse humanitaire et tout au long de notre action.
5. **Adapter les réponses aux contextes évolutifs et aux déplacements** : Nous surveillerons les risques et, dans la mesure du possible, nous nous adapterons à l'évolution rapide des contextes et des besoins humanitaires. Le SRF maintiendra sa pertinence grâce à une anticipation proactive, à une analyse prospective des crises actuelles et émergentes et à la combinaison de ces données avec d'autres ensembles de données chaque fois que cela est pertinent.
6. **Adapter la réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement** en intégrant des approches pertinentes sur le plan climatique et des approches durables dans la conception de leur intervention et en rendant leurs opérations plus écologiques.
7. **S'efforcer d'assurer l'accès à l'aide humanitaire dans les zones difficiles d'accès** : Nous travaillerons dans des endroits difficiles d'accès pour protéger et aider les populations touchées, en ciblant certaines localisations sensibles en termes de conflit et de déplacement, et en nous efforçant d'aider les populations incapables de fuir. Cette approche stratégique reposera sur un ancrage stratégique à plus long terme, sur l'acceptation par toutes les parties prenantes de notre présence et de nos activités et sur la proximité avec les personnes qui en ont le plus besoin afin de garantir que les personnes touchées restent au centre de nos opérations.
8. **Développer la recherche, le plaidoyer et la coordination** : Nous soutiendrons l'amélioration des données et de la base de preuves en utilisant les dimensions innovation/technologie/numérique dans le respect des normes de protection des données. Nous chercherons à former des partenariats avec un éventail de parties prenantes afin de promouvoir une action opérationnelle améliorant la qualité de notre réponse, un plaidoyer fondé sur des preuves et un dialogue politique. Nous veillerons à ce qu'un outil de suivi commun soit déployé par tous les partenaires et membres du consortium (P21) et adopterons le cadre d'analyse intersectoriel commun, les outils et les indicateurs. La coordination avec d'autres parties prenantes aura pour double objectif d'atténuer le risque de perception d'une action humanitaire fondée sur des principes et de permettre à notre action humanitaire d'avoir un résultat positif durable pour toutes les populations et communautés affectées où nous intervenons. Nous veillerons à ce que l'approche du Fonds soit complémentaire, et non pas en concurrence avec les fonds humanitaires existants et les autres projets humanitaires.
9. **Ouvrir la voie à des solutions durables et inclusives** : Nous reconnaissons que les crises humanitaires sont de plus en plus longues et complexes et nous nous engageons à contribuer à des solutions durables et inclusives pour les populations déplacées affectées et les communautés d'accueil. Cet engagement reposera sur l'engagement des agences chefs de file à garantir un engagement systématique et efficace avec les parties prenantes locales au niveau de la zone et sur les efforts du SRF de s'engager avec les acteurs du développement et développer une synergie claire et des voies de référence avec leur intervention. Nous veillerons à ce que la communauté internationale, les gouvernements et les institutions internationales prennent (et respectent) des mesures durables et fournissent des solutions adaptées au contexte de l'aide humanitaire.